

Traduction de l'article du journal "Morgunblaðið" du 31 Août 1995

Déclaration de Mathieu Morverand

Au terme de plusieurs rencontres avec les autorités judiciaires islandaises ainsi qu'avec la société Samskip et les douanes, je suis en mesure de clarifier quelque peu la situation.

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'en dépit des plaintes que je peux formuler à l'égard de Samskip, je tiens néanmoins à préciser que si je suis arrivé en Islande pour la première fois en Novembre 1990, c'est tout de même grâce à l'aide de cette société maritime qui a accepté de transporter mon bateau gratuitement alors que je trouvais en difficulté matérielle.

Mes intentions de l'époque étaient alors de trouver un emploi en Islande et construire sous la bannière franco-islandaise le projet de la Traversée de l'Atlantique Nord en Kayak monoplace. Finalement, à cause d'un protectionnisme islandais important, je n'y suis pas parvenu et j'ai réalisé mon projet l'année dernière, en 1994, sous les couleurs d'un sponsor français.

Par conséquent, il est hors de question pour moi d'essayer volontairement de discréditer Samskip. Je cherche simplement à comprendre pourquoi mon voilier a

été saisi et vendu sans que je ne sois jamais informé au préalable.

Du côté des Douanes, j'ai souhaité rencontrer ce matin Mr. Hermasson, directeur des Douanes, mais sa secrétaire m'a répondu qu'il était trop occupé. Je me suis donc reporté sur l'un de ses assistants qui n'a cessé de me répéter que les Douanes étaient selon lui dans leur plein droit dans cette affaire : "C'était à Samskip de m'informer et non aux Douanes" m'a-t-il répondu en ajoutant (selon ses propres termes) : "que mon bateau avait été traité comme une simple marchandise telle que du papier toilette". Je rétorquais alors que les propriétaires de papier toilette, en général, ne voyagent pas avec leur marchandise.

Car en effet, et c'est là à mon sens l'un des principaux problèmes de cette affaire ; j'ai voyagé pour ma part en même temps que mon bateau à bord de l'Helgafell en Novembre 1990, et l'officier des Douanes qui m'a reçu à Reykjavik à Holtabakki connaissait bien ma situation pour me l'avoir demandé de manière explicite. Il aurait donc pu faire l'effort de m'informer de mes devoirs à l'égard de la Douane islandaise, ce qui aurait permis d'éviter toute cette affaire.

Et puis, si je n'avais pas beaucoup d'argent en Novembre 1990, j'en possédais en revanche beaucoup plus un an plus tard et j'aurai donc pu, en connaissance, faire rapatrier mon bateau avant que les Douanes n'aient l'intention de le saisir. Il y a donc eu là un évident problème d'information.

Si demain, un jeune islandais arrive en France avec un petit bateau, la Douane française s'empressera de l'informer de ses

devoirs, justement pour éviter plus tard ce genre de problème.

Je reproche donc à la Douane de n'avoir pas pris la peine de m'informer un minimum lorsque je suis arrivé en Islande en 1990 avec mon bateau.

Il est par ailleurs étonnant de noter que les Douanes m'aient fourni un autocollant à poser sur le hublot droit du voilier sans aucun document d'accompagnement. A l'époque, ce simple stickers n'avait laissé penser que j'étais en règle avec la législation douanière islandaise.

Quant aux deux kayaks qui faisaient partie du même container, je me suis interrogé de la raison pour laquelle ils n'avaient pas été saisis et vendus en même temps que le voilier. Je n'ai pas eu de réponse claire à ce sujet, ni de la part des Douanes, ni de la part de Samskip qui m'a simplement répondu que les Douanes ne les avaient pas réclamé.

Du côté de Samskip, nous avons eu un entretien hier à 16 h. dans les bureaux de la société à Holtabakki. L'entretien a été très courtois mais de nombreuses zones d'ombre demeurent malgré tout. En effet, la société Samskip prétend qu'elle a coutume de prévenir les propriétaires des marchandises qu'elles transportent lorsqu'une telle situation se présente. Pourtant, elle ne l'a jamais fait dans ce cas alors qu'elle possédait mes coordonnées. Je les lui avais fournies une première fois lors du voyage à bord de l'Helgafell, puis ensuite au travers d'un courrier envoyé le 24 Septembre 1991 à Mr. Pétursson, de la société Samskip et expliquant ma situation (plusieurs mois avant la saisie et la vente du voilier).

L'ordinateur des Douanes (Référence du transport : S.HEG 21

11 0 050) indique par ailleurs que le 15 Juillet 1991, la société Samskip a cessé de se présenter comme l'importateur de mon bateau et a fourni mon nom pour la remplacer dans ce statut. Elle possédait donc mon nom et mes coordonnées.

Mais au cas exceptionnel et peu probable où elle aurait perdu mes coordonnées malgré toutes ces sources de renseignement, elle pouvait aussi en dernier recours contacter l'Ambassade de France qui lui aurait aussitôt procuré mes coordonnées.

Ainsi, comme l'écrivait le 2 Octobre 1992 Mr. Bjorn Bjarnasson, alors député européen et maintenant Ministre de l'Education, on peut donc penser qu'il y a eu là une négligence de la part de la société Samskip qui a omis de me prévenir.

Bien que certainement involontaires, ces négligences n'en restent pas moins la cause de toute cette affaire.

A présent, compte tenu des sentiments que je porte pour ce voilier après tant d'aventures vécues à son bord, mais aussi compte tenu de l'importante couverture médiatique de cette affaire, nous devons impérativement, la Douane, la société Samskip et moi-même, trouver un protocole d'accord pour régulariser la situation.

Le contraire serait extrêmement idiot puisque l'actuel propriétaire du voilier a parfaitement compris ma position et il est tout à fait disposé à me revendre le voilier. Il a par ailleurs retiré la plainte pour vol qu'il avait déposé à la Police.

Pour ma part, j'accepte le principe de la vente, mais je considérerais normal que les Douanes ou la société Samskip remboursent pour leur négligence l'actuel

propriétaire du prix auquel celui-ci a acheté le voilier en 1992. Ceci afin qu'il ne me fasse payer que le prix des réparations qu'il a effectué sur le voilier.

Mon projet est ensuite de faire rapatrier le bateau par cargo, et si possible à bord de l'Helgafell de la société Samskip jusqu'à Hull en Grande Bretagne, précisément là où il avait été embarqué en Novembre 1990. Et cela dans les toutes prochaines semaines.

Enfin, pour conclure, il est important que chacun sache combien j'aime ce pays et combien je respecte ses habitants.

Il y a un an, on m'a demandé de faire vivre des sensations fortes à des jeunes en difficulté sociale. J'ai donc choisi l'Islande et 15 jeunes des banlieues parisiennes ont donc traversé l'Islande en vélo au cours du mois dernier. Si on me demande à nouveau d'organiser ce genre de projet, je choisirais à nouveau l'Islande mais je ne peux néanmoins cacher ma tristesse en pensant que dorénavant, cette triste affaire ne cessera d'entacher mon rapport à ce merveilleux pays.

Mathieu Morverand